RCS : SEDAN
Code greffe : 0802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SEDAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2022 B 00315
Numéro SIREN : 914 480 249
Nom ou dénomination : ABL

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2023 sous le numéro de dépôt 3604

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** DGFiP **N° 2033-A 2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Dépôt n° 364 du 29 SEP. 2023

Désignation de l'entreprise SAS ABL — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 23 rue Jean GERSON 08300 BARBY

Numéro SIRET* 9 1 4 4 8 0 2 4 9 0 0 0 1 2

Durée de l'exercice en nombre de mois* 7 — Durée de l'exercice précédent*

Copie certifiée conforme
Le président

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2022 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028		030	
	Immobilisations financières* (1)		040	563 625	042	563 625
		Total I (5)	044	563 625	048	563 625
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés*		068		070	
	Créances (2) Autres* (3)		072		074	
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	217 810	086	217 810
	Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II	096	217 810	098	217 810
		Total général (I + II)	110	781 435	112	781 435

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	563 625
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	206 696
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	770 321
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	9 500
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169)	172	1 614
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	11 114
	Total général (I + II + III)	180	781 435

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	563 625
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP **N° 2033-B 2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise SAS ABL — Néant ☐*

Exercice N clos le 31/12/2022

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	
	Production vendue biens	et livraisons intracommunautaires	215		214	
	Production vendue services*		217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	40
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	40
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)				242	11 219
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)			244	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	11 219
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	(11 178)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	217 875
	Produits exceptionnels (IV)				290	
	Charges financières (V)				294	
	Charges exceptionnelles — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)		347		300	
	Charges exceptionnelles — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)		348			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	206 696

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	206 696	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC 248	330	10 881	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*) 986	ZFU (44. *octies* A) 987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*) 981	JEI (44. *sexies* A) 989				
	ZRD (44. *terdecies*) 127	ZRR (*44 quindecies*) 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (*art 44 duodecies*) 991	Investissements outre-mer 344				
	ZFANG (*44 quaterdecies*) 345	Zone de développement prioritaire (44 *sepdecies*) 993				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*) 992					
	Dont divers — Créance due au report en arrière du déficit 346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647			350	217 625
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648				
	Dont divers — Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F) 990				
	Dont divers — Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649				
		Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E) 641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352		354	47
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356			
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370		372	47

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 781 436 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 206 697 euros.

L'exercice a une durée de 7 mois, recouvrant la période du 03/06/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Conséquences de l'événement Covid–19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid–19 sur ses comptes.

Règles et méthodes comptables

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		563 625		563 625
Total		**563 625**		**563 625**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				**563 625**

Les flux s'analysent comme suit :

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
TOTAL	**563 625**			**563 625**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 11 114 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 500	9 500		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 614	1 614		
Produits constatés d'avance				
Total	**11 114**	**11 114**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Capital social et charges à payer

Détail des charges à payer

	du 03/06/22 au 31/12/22 7 mois
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des étab.de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 500
Fournisseurs – fact. non parvenues	9 500
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
TOTAL GENERAL	**9 500**

ABL
Société par actions simplifiée au capital de 563.625 €
Siège social : 23 rue Jean Gerson - 08300 BARBY
914 480 249 RCS SEDAN

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 206.697 € de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice.....	206.697 €

Affectation

Au compte « Réserve légale »	10.335 €	
Lequel sera porté de 0 € à 10.335 €		
Au compte « Autres réserves »	196.362 €	
Lequel sera porté de 0 € à 196.362 €		
Totaux	**206.697 €**	**206.697 €**

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

Vote de l'assemblée générale annuelle du 30 juin 2023 :

Cette résolution est adoptée.

Certifié conforme,
Le président.

